

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

SOUS-PREFECTURE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE ROCHEFORT

Séance du 29 Avril 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt-neuf du mois
d'Avril, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZZINI, Ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 26 Avril 1947.

Etaient présents : MM. REGAZZINI, Ch. Maire, VIALLE, LACROIX, LASSEUR, JULIEN, Mme LALIZET, Mlle RIMOSKI, M. REUBET, CHAZARD, CHOLLET, LEBLANC, LEBLANC, BOUCHÉ, BELLIER, THOMAS, FROT, SAVIGNAC, GRUSSENER, OLIVIER, LAMOC.

Absents : MM. LEBLANC - COZINET, GARNIER, LEBLANC - LEBLANC - LEBLANC.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. LEBLANC, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
" Le Tour de France " passera à Royan, mais
lui faudrait une indemnité de 30.000 frs.

M. le Maire devra le voir de la lettre qu'il

dépenses imprévues. B.P. 1947 -
La Société sportive et les commerçants
fourniront le nécessaire pour réunir le complément
soit 10.000 frs.



Approuvé : J'ai vu que cette
formule ne doit pas être qu'après la manifestation
choix :

La Rochelle le 29 Mai 1947

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

[Signature]

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits, VAN

Ont signé au registre : MM.

Les Membres présents à

la séance.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
sein public, établir à
suite la désignation de
r vote (Art. 51 de la loi
5 avril 1884).

Mentionner à la suite
cause qui les a empêchés
signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,